

liaison



Le journal des locataires | Septembre 2022

ÉLECTIONS
VOTEZ

Je vote, tu votes...
Ils nous représentent



Édito



Jacqueline
CUENOT-STALDER,
Présidente d'Habitat 25

Ce nouveau numéro de Liaison est entièrement consacré aux élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Habitat 25. Le dialogue et la concertation entre l'Office et les représentants des locataires contribuent à une bonne prise en compte de vos besoins et attentes. Votre participation à ce scrutin est importante : les locataires élus prennent part à des décisions importantes pour Habitat 25, par exemple en matière de politique de travaux ou de qualité de service. Alors votez ! C'est facile et c'est utile. Les élections se dérouleront à partir du 15 novembre prochain. Toutes les modalités de vote vous sont présentées dans ce Liaison.

Bonne lecture.

Retrouvez toute l'actualité
de votre quotidien de locataire
sur notre site

www.habitat25.fr



Élection des représentants des locataires : donnez-leur votre voix pour qu'ils puissent la porter

Les locataires d'Habitat 25 seront prochainement invités à voter pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'Habitat 25. Aussi, pour vous accompagner dans ce processus de vote, Habitat 25 vous présente un numéro de Liaison spécial « Élection des représentants des locataires ». Vous pourrez ainsi comprendre, étape par étape, l'essentiel de cette élection : enjeux, rôle des représentants, calendrier, modalités de vote...

Quel est le rôle des représentants des locataires ?

Les élections de vos représentants sont un rendez-vous démocratique essentiel. Elles se dérouleront à partir du **15 novembre**. Durant leur mandat de **4 ans**, les locataires élus joueront un rôle clé puisqu'ils disposeront d'autant de pouvoir que n'importe quel administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Habitat 25.

Que font-ils au sein du Conseil d'Administration ?

Avec leur voix délibérative, et afin de représenter vos intérêts, ils **prennent des décisions importantes qui vous concernent directement** : le vote du budget, les programmes de réhabilitation, les travaux, etc.

Comment représentent-ils vos intérêts ?

Lors de rencontres avec Habitat 25 sur les questions relatives à votre quotidien de locataires (qualité de service, qualité des travaux...), vos représentants assurent l'expression de tous, puisqu'ils sont vos interlocuteurs privilégiés. **Ces rencontres conduisent à vous assurer une meilleure qualité de vie.**

Comment êtes-vous informés de leurs actions ?

Vos représentants sont avant tout des locataires d'Habitat 25. Ils connaissent la réalité du terrain et partagent vos préoccupations et intérêts. Ils jouent un rôle d'information à travers différentes formes de communication. Vous pouvez également vous rendre à leur permanence.

Sur quels thèmes peuvent-ils intervenir ?

- **La maîtrise des charges** : s'assurer du juste niveau des charges est l'un des sujets importants sur lesquels interviennent les représentants des locataires.
- **L'attribution des logements** : la participation à la commission d'attribution

des logements offre à vos représentants une réelle opportunité de veiller, en collaboration avec les autres membres de la commission, à prendre en compte la diversité de la demande.

- **Les travaux d'entretien de l'immeuble** : les travaux

sont aussi un sujet de mobilisation important pour les représentants de locataires. Lors des conseils de concertation locative ou lors du Conseil d'Administration, ils relaient les demandes des locataires qui sont prises en compte par Habitat 25 dans ses décisions.

- **La vie dans l'immeuble** : les administrateurs

s'engagent également au quotidien pour animer et nourrir le « vivre ensemble ». Relais privilégié pour favoriser et simplifier le dialogue entre bailleur et locataires, ils peuvent, par exemple, solliciter Habitat 25 et obtenir son soutien pour concrétiser des initiatives de locataires.

Le calendrier des élections



Votre bailleur vous communique les listes des candidats et les modes de vote proposés par votre organisme. Que ce soit par correspondance ou via une urne disposée dans chaque agence ainsi qu'au siège d'Habitat 25, vous aurez forcément un moyen sûr et rapide pour voter !

Dépouillement
au siège d'Habitat 25



C'est le moment de voter !

Vous recevez directement dans votre boîte aux lettres les programmes des candidats, et le matériel de vote, afin de comparer leurs propositions et leurs engagements. Vous disposez d'un droit de vote par logement.



À minuit
(cachet de La Poste
faisant foi)
Date limite de vote
par correspondance



À 15h00
Date limite de vote
dans les urnes



Et si vous étiez candidat ?

Qui peut se porter candidat ?

Tous les locataires d'Habitat 25 peuvent se porter candidat. La principale condition est d'être titulaire du bail. **Chaque contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature.**

Comment se porter candidat ?

- Votre candidature doit se présenter sous la forme d'une liste de 8 personnes composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Elle doit être impérativement présentée par une association affiliée à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation (AFOC, CGL, CLCV, CNL, CSF).
- Elle doit être indépendante de tout parti politique ou organisation à caractère philosophique, confessionnel, ethnique ou racial.
- La liste doit être accompagnée d'une déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat et d'une déclaration sur l'honneur de non-condamnation.
- Adressez ensuite votre liste par lettre recommandée avec accusé de réception, par courriel avec accusé de réception à l'adresse mail juridique@habitat25.fr ou déposée contre délivrance d'un reçu au siège d'Habitat 25 : 5, rue Louis Loucheur à Besançon.

Selon les modes de vote proposés, vous pourrez choisir celui qui vous convient le mieux :

- **Le vote par correspondance** : renvoyez votre bulletin suivant les modalités décrites. Respectez bien ces consignes, sinon votre vote sera invalidé !
- **Le vote à l'urne** : venez déposer votre bulletin dans les conditions précisées avant le jour J.

Après dépouillement des bulletins, les résultats seront affichés dans les halls des immeubles et seront présentés sur le site Internet d'Habitat 25.

Élection des représentants des locataires d'Habitat 25 : à retenir



L'élection des représentants des locataires a lieu tous les 4 ans.



Les représentants rencontrent Habitat 25 plusieurs fois par an.



Les représentants élus participent au Conseil d'Administration.

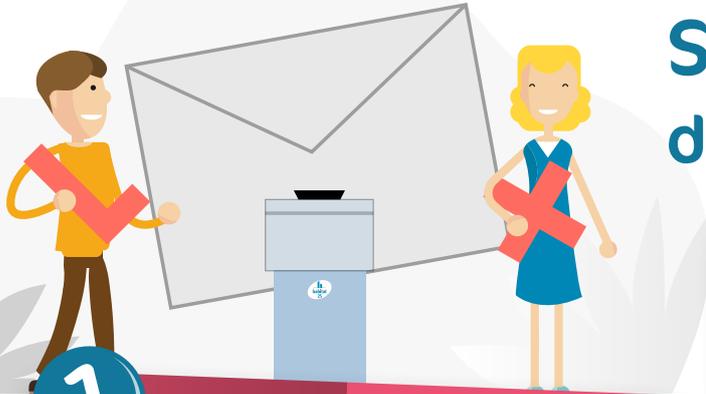


Vous deviendrez acteur de votre vie de locataire en faisant entendre votre voix !

La date limite de dépôt des listes de candidats est fixée au 4 octobre à 16 heures.



Sept bonnes raisons de participer aux élections



1

Voter, c'est donner son avis

Vous votez pour faire entendre votre avis. Les locataires peuvent choisir, grâce à son programme, le candidat qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

2

Voter, c'est facile

Quelques semaines avant le vote, Habitat 25 vous informera des conditions précises de vote.

Tout est fait pour faciliter les conditions de vote en fonction :

- Des habitudes des locataires,
- De la répartition des immeubles...

3

Voter, c'est utile

Voter est un droit ! C'est un acte citoyen essentiel qui vous permet de choisir vos représentants à l'occasion d'un scrutin. Voter, c'est un droit fondamental et précieux qui permet d'exercer votre citoyenneté en participant à l'élection de vos représentants au sein du Conseil d'Administration d'Habitat 25.

4

Les représentants prennent des décisions importantes directement pour les locataires

Les décisions votées en Conseil d'Administration touchent les locataires dans leur quotidien. Choisir des représentants, c'est agir pour améliorer la vie de tous les jours, par exemple :

- Les travaux,
- L'entretien des parties communes,
- La maîtrise des charges,
- La qualité des logements,
- La gestion de la résidence,
- L'attribution des logements...

4

Les représentants défendent les intérêts des locataires

À travers les diverses rencontres annuelles avec Habitat 25, permettant d'aborder les questions relatives à la vie de votre lieu d'habitation ou à votre quotidien dans le logement, les représentants des locataires ont un rôle de relais. Ils sont vos porte-parole au sein des instances d'Habitat 25.

5

Les représentants sont aussi des locataires d'Habitat 25

Les locataires élus partagent la vie des locataires qu'ils représentent. Ils sont eux aussi locataires. Ils vivent au sein de vos quartiers, connaissent la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts que vous !

6

Les représentants ont un réel pouvoir de décision

En participant aux réunions du Conseil d'Administration, les représentants des locataires votent sur des **sujets importants pour votre quotidien** :

- Les orientations stratégiques d'Habitat 25,
- Le programme de travaux et de développement,
- Le budget,
- Les augmentations de loyer,
- La vente d'immeubles...

Sur tous ces sujets, les représentants des locataires ont un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.



Agence de Besançon

3, rue Louis Garnier
25000 Besançon
Tél. : 03 81 82 78 00

du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h
le vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 16h

Siège social

5, rue Louis Loucheur - 25041 Besançon cedex

Agence de Montbéliard

6 bis, rue du Petit Chênois
25204 Montbéliard cedex
Tél. : 03 81 90 71 00

du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h
le vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 16h

Agence de Pontarlier

2-4, rue Bourdin
25300 Pontarlier
Tél. : 03 81 82 78 35

du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h
le vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 16h

www.habitat25.fr